

Conférence internationale sur la divulgation des standards internationaux et la coordination dans le domaine des comptes nationaux, pour une croissance durable et le développement

Session 2 – Cadres internationaux et normes

Titre: Actualisation du SCN 1993

Institution: Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale (ISWGNA)

I. Contexte

1. L'**actualisation du système de comptabilité nationale 1993 (SCN 1993)** est au nombre des grands projets menés dans le domaine des comptes nationaux. Les résultats fixeront les normes de la comptabilité nationale pour de nombreuses années.
2. Le groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale (ISWGNA) se compose de la Commission européenne (Eurostat), du Fond monétaire international, de l'organisation pour la coopération et le développement économiques, de l'organisation des Nations unies et de la Banque mondiale. Il a reçu pour mission de coordonner et de gérer le projet de mise à jour du SCN 1993. Un groupe consultatif d'experts composé de 20 spécialistes représentant toutes les régions du monde a été créé pour aider le groupe de travail intersecrétariats et formuler des recommandations.
3. Une liste de 44 thèmes a été établie pour la mise à jour du SCN 1993. Ces recommandations sont publiées sur le site web du projet aux Nations unies pour inviter les pays, les organisations internationales et les experts individuels dans le monde entier à formuler des commentaires. L'examen attentif des commentaires reçus montre que la plupart des recommandations sont largement acceptées.

II. Principales modifications du nouveau SCN

4. Les commentaires des pays ne différaient que sur un petit nombre de thèmes principaux: les régimes de pension sans constitution de fonds, la recherche et le développement, les services du capital sur des actifs détenus par des producteurs non marchands, les biens pour transformation et les dépenses militaires.
5. En ce qui concerne les **régimes de retraite**, une solution de compromis élaborée par une task force ad hoc Eurostat/BCE a été adoptée par la Commission de statistique des Nations unies en 2007. Selon le compromis, les régimes de retraite publics sans constitution de fonds seront enregistrés «de manière flexible» dans la comptabilité nationale. Les pays peuvent choisir d'inclure ou non les passifs dans les comptes principaux mais doivent clairement préciser les critères utilisés pour faire leur choix. Un tableau supplémentaire obligatoire indiquera de manière transparente tous les régimes de retraite sur une base actuarielle, permettant ainsi l'établissement de données de comptabilité nationale comparables entre les pays.
6. Il existe un accord conceptuel selon lequel les dépenses de recherche et de développement (R&D) présentent les caractéristiques d'investissements et expliquent la croissance et la productivité d'une économie. En conséquence, la Commission a accepté l'enregistrement de ces dépenses en tant que formation brute de capital fixe dans l'élément central de la comptabilité nationale. Comme avec d'autres nouveaux éléments du SCN actualisé, il faut résoudre des difficultés de mesures pour lesquelles le groupe de travail intersecrétariats a été invité par la Commission à élaborer un manuel de directives pratiques basées sur l'expérience acquise par les pays lors de la préparation des estimations de R&D dans les

comptes satellites, ce qui inclut le traitement des durées de vie d'actifs, les indices de prix, etc.

7. Le groupe consultatif d'experts a recommandé l'inclusion dans la valeur de la production des administrations publiques un rendement du capital sur des actifs non financiers utilisés dans la production non marchande. Les commentaires des pays ont toutefois mis en évidence les difficultés conceptuelles et de mesure qu'entraînerait une telle inclusion. En particulier, il a été estimé que la production non marchande était d'une nature fondamentalement différente de celle de la production marchande. Plus précisément, le fait de déterminer le capital utilisé par le gouvernement dans sa production de biens et de services en incluant le taux de rendement du capital à la dépréciation a été jugée inappropriée. La recommandation ne figurera pas dans le SCN réactualisé.
8. Les importations et les exportations devraient être enregistrées en appliquant le principe de base du changement de propriété et plus celui des mouvements physiques. **Les biens pour transformation**, dans le contexte de la mondialisation, ne gonfleront plus les chiffres des importations et des exportations, ce qui est important pour l'analyse du commerce international.
9. Compte tenu du fait que les armes de destruction présentent les caractéristiques des investissements, les **dépenses militaires** seront traitées en tant que formation de capital (et plus comme consommation intermédiaire) lorsqu'elles répondent à la définition d'une utilisation en production sur une période de plus d'un an, quelle que soit la nature de la dépense ou son objet prévu.
10. Les premières études conduisent à penser que les modifications pourraient entraîner une augmentation totale du PIB d'environ 3% en raison essentiellement de la capitalisation des dépenses militaires et de la R&D.

III. Nouvelle version du SCN 1993 en deux volumes

11. Le SCN 1993 réactualisé comprend deux volumes:
 - Le volume 1 (chapitres 1 à 17) regroupe l'ensemble complet des chapitres qui représentent le cadre du SCN, c'est-à-dire les conventions de comptabilité, les comptes et l'intégration des comptes. Le premier volume a été présenté à la Commission de statistique des Nations unies (26-28 février 2008)
 - Le volume 2 (chapitres 18 à 29) comprend essentiellement l'interprétation des comptes et diverses extensions telles que les comptes satellites et sera présenté à la Commission de statistique des Nations unies en février 2009.

IV. Conclusions de l'examen par la Commission de statistique des Nations unies de la mise à jour du SCN (26-28 février 2008)

12. La Commission de statistique a accepté la proposition du rapport du groupe de travail intersecrétariats à la Commission pour une approbation de principe du volume 1 du SCN réactualisé mais en accordant aux pays un délai supplémentaire de deux mois pour formuler des commentaires sur les projets de chapitres révisés. Il en résulte que la période d'évaluation du volume 1 a été prolongée jusqu'au 30 avril.
13. La Commission a souligné que cette prolongation visait à permettre aux pays d'examiner la cohérence et la compatibilité conceptuelles du système avec les recommandations relatives aux 44 thèmes ainsi que les clarifications et les questions de cohérence qui en résultent. Elle a précisé que l'on ne reviendra pas sur les décisions déjà prises concernant les 44 thèmes

durant cette prolongation et que des modifications d'ordre rédactionnel ne pourront être proposées.

14. La Commission de statistique des Nations unies a chargé le groupe de travail intersecrétariats d'établir la version finale et de publier le volume 1 après notification du Bureau de la Commission, dans des versions électroniques et papier pré-éditées tenant compte des observations de fond formulées durant les deux mois de la période d'examen.
15. La Commission de statistique des Nations unies a demandé que le groupe de travail intersecrétariats prenne les mesures appropriées pour assurer que le volume 2 du SCN 1993 réactualisé soit dûment complété et soumis pour adoption à la Commission statistique d'ici 2009.
16. La Commission de statistique des Nations unies a également invité le groupe de travail intersecrétariats à présenter une stratégie de mise en œuvre du SCN 1993 réactualisé et souligné la nécessité d'une coordination régionale et sous-régionale tenant compte des différents niveaux de développement statistique et d'une réflexion sur la stratégie d'argumentation à appliquer vis-à-vis des utilisateurs, notamment de ceux chargés de la formulation et de l'analyse des politiques.

V. Préparation du volume 2 du SCN 1993 réactualisé

17. Les points forts du calendrier de cette année sont les suivants:

D'ici le mois de juillet, envoi échelonné des versions provisoires des chapitres du volume 2 aux pays pour commentaires.

Le dernier délai pour l'envoi de commentaires sur le ou les projets de chapitre sera la mi-septembre.

La révision des chapitres du volume 2 sera terminée fin octobre.

À la mi-décembre, le volume 2 révisé sera prêt pour présentation à la réunion de la Commission de statistique des Nations unies (24 au 27 février 2009).